

SÉANCE AJOURNÉE
19 août 2010

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 19 août 2010, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no : 2
Denis Tremblay	cons. au poste no : 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général.

Étaient absents de la présente assemblée :

Sylvain Gauthier	cons. au poste no : 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Tous les membres du conseil ont été avisés dans les délais concernant l'ajournement de l'assemblée du 13 août 2010.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 30 par madame Berthe Bélanger, mairesse.

Mot de bienvenue de la mairesse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

413-08-2010

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

- 1. Administration**
- 2. Ressources Financières**
- 3. Ressources Humaines**
- 4. Ressources matérielles et immobilières**
- 5. Sécurité publique**
 - 5.1 Consultant incendie**
- 6. Réseau routier, transport**
 - 6.1 Soumission sable hivers**
- 7. Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 Dérogation mineure**
 - 7.1.1 Dérogation mineure patinoire**
 - 7.1.2 Dérogation mineure 2042 chemin Lac-Quenouille;**
 - 7.1.3 Dérogation mineure : sablière;**
- 8. Service à la collectivité**
- 9. Période de question**
- 10. Levée de l'Assemblée**

ADOPTÉE

- 1. Administration**

SÉANCE AJOURNÉE
19 août 2010

Aucun sujet sous cette rubrique

2. Ressources Financières

Aucun sujet sous cette rubrique

3. Ressources Humaines

Aucun sujet sous cette rubrique

4. Ressources matérielles et immobilières

Aucun sujet sous cette rubrique

5. Sécurité publique

414-08-2010

5.1 Consultant

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions pour l'acquisition d'une citerne pour les services incendies;

CONSIDÉRANT le besoin d'obtenir l'avis d'un professionnel sur la conformité des devis déposés;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité de confier le mandat suivant à Alain Côté Consultant Inc. pour un montant de 1 500 \$ plus taxes afin :

D'analyser les offres reçues;

De rencontrer et de valider avec la plus bas soumissionnaire conforme afin s'assurer de la même interprétation du devis de la part des parties;

D'élaborer un compte rendu de la rencontre;

De demander l'acceptation du compte-rendu par le soumissionnaire;

D'élaborer un rapport avec recommandations.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

6.1 Soumission sable

415-08-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'obtenir des soumissions de 2 500 tonnes de sable d'hivers et de 150 tonnes de chlorure de sodium pour la saison hiver 2010-2011.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure

7.1.1 Dérogation mineure patinoire

416-08-2010

Considérant la demande de dérogation mineure à l'effet d'accepter l'agrandissement d'une patinoire à 9 m en marge de recul avant alors que l'article 42 du règlement 367-02 prescrit que règle générale, aucun usage ni construction n'est permis dans les marges de recul; que cet usage soit souterrain, sur le sol ou aérien et que la marge applicable est de 12 m ;

SÉANCE AJOURNÉE
19 août 2010

Considérant que l'agrandissement d'une patinoire à 9 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant qu'aucune personne ne s'est exprimée lors de la consultation publique à la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'agrandissement d'une patinoire à 9 m en marge de recul avant.

ADOPTÉE

7.1.2 Dérogation mineure 2042, chemin Lac-Quenouille

417-08-2010

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure pour permettre la reconstruction de la fondation d'un bâtiment principal à 3.60 m de la ligne naturelle des hautes eaux d'un cour d'eau alors que la nouvelle implantation du bâtiment doit être réalisée à l'extérieur de la rive ou, lorsque cela est impossible, sa nouvelle implantation doit être le plus loin possible de la ligne des hautes eaux et qu'aucun ouvrage à réaliser pour ces travaux ne se retrouve à l'intérieur d'une bande minimale de 5 mètres de la rive, calculée à partir de la ligne des hautes eaux.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Michel Boisvert en date du 11 août 2010, décrivant ses travaux comme étant le soulèvement de sa fondation de 6 à 7 pieds pour garder le plancher au sec et faire des travaux d'électricité et faire une finition extérieure.

CONSIDÉRANT les représentations de monsieur Michel Boisvert lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de mitigation prévues par notre réglementation doivent être appliquées lors de la présente.

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de soulèvement de la fondation existante d'un maximum de 7 pieds à condition que les mesures de mitigations prévues par notre réglementation soient réalisées lors des travaux.

ADOPTÉE

7.1.3 Dérogation mineure sablière

Cette rubrique est reportée.

SÉANCE AJOURNÉE
19 août 2010

8. Service à la collectivité

Aucun sujet sous cette rubrique

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

418-08-2010

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin et résolu à l'unanimité et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée; il est 11 h 5.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur
général